

Mise en ligne : 19 janvier 2014.
Dernière modification : 10 mai 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES MINES DE THAKHEK (CGMT) (1928-1936)

S.A., octobre 1928, au capital de 11, puis 20 MF.
Paris, 30, rue de Grammont.

UN CURIEUX COCKTAIL COMPOSÉ D'UN SPÉCULATEUR FAILLI ([Charles VICTOR](#)),
D'UN ANCIEN HAUT FONCTIONNAIRE PASSÉ AUX AFFAIRES (SAINT-CHAFFRAY),
D'UNE GLOIRE DE L'AÉROSTATION (BIENAIMÉ), D'UN PROSPECTEUR PASSIONNÉ
(OSMOY) ET D'UN INDUSTRIEL RÉPUTÉ (VUILLAUME)



[Coll. Peter Seidel](#)

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES MINES DE THAKHEK
(LAOS-INDOCHINE)
S.A. AU CAPITAL DE VINGT MILLIONS DE FRANCS
DIVISÉ EN 200.000 ACTIONS DE 100 FRANCS CHACUNE
DONT 10.000 ACTIONS A DE PRIORITÉ À VOTE PLURAL NUMÉROTÉES DE 1 À
10.000
ET 90.000 ACTIONS B ORDINAIRES

Statuts déposés en l'étude de M^e COLLET, notaire à Paris, le 10 septembre 1928

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 10 octobre 1928

SIÈGE SOCIAL À THAKHEK
SIÈGE ADMINISTRATIF À PARIS
ACTION B ORDINAIRE DE CENT FRANCS
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE ET AU PORTEUR
Un administrateur : Bourcier Saint-Chaffray
Par délégation du conseil d'administration : ?
Imp. Charles Skipper & East, 19, rue Milton, Paris

INDOCHINE
Cie générale des mines de Thakhek
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 octobre 1928)

Cette société, aujourd'hui définitivement constituée, a pour objet l'exploitation de concessions minières en Indochine, notamment au Laos, dans la région de Thakhek-Savannakhet.

Le capital, fixé à 11 millions de francs, est divisé en 110.000 actions de 100 fr., toutes de numéraire, qui se répartissent elles-mêmes en 100.000 actions B ou ordinaires et 10.000 actions A ou privilégiées ; ces dernières ont été émises avec une prime de 50 % et leur nombre ne pourra être augmenté. Le conseil d'administration est autorisé à porter le capital à 50 millions de francs sous cette réserve que, pendant un délai d'un an, à compter du 14 septembre 1928, les 90.000 actions B qu'il émettrait pour élever le capital à 20 millions de francs ne pourraient être émises avec une prime inférieure à 100 %.

Le siège social est à Thakhek (Laos-Indochine) avec bureau administratif à Paris, 30, rue de Grammont.

Le premier conseil d'administration est composé de MM. Maurice Bienaimé ¹, à Paris ; Édouard Bourcier Saint-Chaffray ², à Paris ; Henri Le Bœuf d'Osrmoy, à Paris ; Ernest Vuillaume ³, industriel, à Paris, et Charles Victor ⁴, à Paris.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 octobre 1928)

La Compagnie générale des mines de Thakhek, dont nous annonçons il y a quinze jours la création, porte déjà son capital de 11 à 20 millions par émission à 200 francs de 90.000 actions de 100 francs. C'est aller bien vite en besogne.

Nous n'avons aucun renseignement sur cette affaire et, avant d'en avoir obtenu, nous ne pouvons que conseiller la plus grande réserve.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES MINES DE THAKHEK
(Laos-Indochine)
(*La Journée industrielle*, 23 octobre 1928)
(*Le Journal des finances*, 26 octobre 1928)

La Société [*sic* : Cie] générale des mines de Thakhek a été constituée en vue de l'acquisition et de la mise en valeur de terrains miniers en Indochine, au Laos, dans la région de Thakhek et de Savannakhet.

Le capital est de 20 millions de francs, en 200.000 actions de 100 francs, dont 10.009 actions A privilégiées à vote plural et à nombre invariable, et 190.000 actions B ordinaires. Statutairement les 40.000 actions A ont été émises à 150 francs ; 100.000 actions B à 100 francs et 90.000 actions B à 200 fr.

Après la dotation, des réserves et amortissements et l'attribution à toutes les actions d'un premier dividende de 9 %, il est réparti au conseil, sur le surplus, 2 % au président

¹ Maurice Bienaimé (1885-1940), célèbre aérostier picard, administrateur en 1922 de la Cie aéronautique française d'Extrême-Orient (avec Bourcier-Saint-Chaffray), chevalier de la Légion d'honneur (1923), agent général des Hydroglisseurs de Lambert (*Annuaire industriel*, 1925), il entre aussi à la Cie minière du Haut-Mékong.

² Édouard Bourcier Saint-Chaffray. Né en 1870 en Crête. Fils d'un diplomate ayant présidé la commission en 1885 la commission de délimitation des frontières sino-tonkinoises. Il entre dans l'administration indochinoise en 1895, effectue plusieurs séjours au Laos (commissaire du gouvernement au Laos en 1896, résup *p.i.*) avant d'être nommé en 1917 résup au Tonkin. Début 1921, il entre aux Distilleries de l'Indochine (SFDIC) comme administrateur-directeur, puis secrétaire général. Il la représente de février à août 1921 au conseil de la Banque industrielle de Chine. Puis à la Cie aéronautique française d'Extrême-Orient, aux Vitaliments coloniaux... En 1926, il devient administrateur délégué de la Biênhoà industrielle et financière (BIF), puis, à partir de 1932, simple administrateur de celle-ci et, plus tard (1939), de sa filiale les Caoutchoucs du Donai. Entre-temps, il est entré en 1928 à la fois au conseil de la Cie minière du Haut-Mékong et de la Cie générale des mines de Thakhek.

³ Ernest Vuillaume (1856-1946) : né le 2 août 1856 à Vauderville (Meuse), diplômé des Arts et Métiers (Châlons, 1872), il reprend l'atelier familial et le transforme en une entreprise florissante spécialisée dans les boulons, rivets, tarauds et ferronnerie à Paris et Revigny (Meuse). Chevalier de la Légion d'honneur pour sa participation à l'exposition de Hanoï (1903), président de la Société des anciens élèves des écoles nationales d'arts et métiers...

⁴ Né le 8 juillet 1862 à Privas, selon Marc Mouscadet, *L'Exploitation du sous-sol au Laos (1893-1940)*, mémoire, INALCO, 2013. Or, lors de l'arrestation du célèbre Charles VICTOR, de la Société auxiliaire de crédit, de la Banque industrielle de Chine, de la Compagnie occidentale de Madagascar, etc., *Le Petit Parisien* du 13 décembre 1918 précisait qu'il avait alors 56 ans, ce qui le faisait naître en 1862. Il s'agit donc bien d'un seul et même personnage et non d'homonymes, comme nous l'avions cru d'abord à la suite de l'annonce prématurée de sa mort par *Le Matin* du 1^{er} juin 1923.

et 1 % à chaque administrateur ; puis l'excédent est distribué à raison de 20 % aux actions A et 80 % aux actions B.

Les actions B sont seules cotées.

La société s'est déjà assurée la possession de 72 périmètres miniers de 900 hectares, chacun représentant 64.800 hectares. Ces périmètres se divisent en trois groupes : le groupe du Nord, le groupe central et le groupe du Sud.

Le groupe du Nord, comprenant 30 périmètres (27.000 hectares), est situé dans la région du Cammon, sur des terrains exactement semblables à ceux qui bordent le cirque de la Nam-Patène, où se trouvent les remarquables gisements d'étain de la Société d'études et d'exploitations minières en Indochine [SEEMI], de la Société des étains de l'Indochine, de celle des Étains du Cammon, etc.

Le groupe central formé par 22 périmètres (19.800 hectares) se prête à des prospections rapides, étant traversé en son entier par la route automobile qui relie Savannakhet à Bong-Ha, par Muong-Phine et Tchepone. On y a constaté des gisements d'or, de cuivre, de plomb et de fer ; les travaux indigènes ont révélé la présence d'or alluvionnaire en de nombreux points. Les alluvions aurifères de la Sé-Ségui, de la Se-Nam-Kok et de la Se-Bang-Hien sont maintenant officiellement reconnus ; les massifs montagneux de cette région sont constitués par des schistes anciens et des gneiss renfermant des filons de quartz et des bandes quartzites, parfois fortement minéralisées en fer et en cuivre.

Quant au groupe du Sud, qui se compose de 20 périmètres (18.000 hectares), et qui est facilement accessible par la route de Savannakhet-Paksé, il comprend des gisements reconnus de plomb argentifère et d'or.

VUILLAUME, UNE PRÉSENCE RASSURANTE...

Annuaire industriel, 1925 :

VUILLAUME (Établ. E.), 41, r. Manin, Paris, 19^e. T. Nord 14-45. Soc. an. cap. 5.000.000 de fr. Usines à Paris et à Revigny (Meuse). M. Ernest Vuillaume, adm.-dél. ; MM. Joseph Pernollet (E.C.P.), Léon Vuillaume (A. et M.), Jean Desoutter, 4 (E.C.P.), administrateurs.

Boulons bruts tournés et finis pour mécanique, charpente, constructions métalliques, machinerie agricole, carrosserie, constructions navales, automobiles. Vis à métaux, goujons, prisonniers. Tiges à souder, entretoises, tiges filetées entièrement. Goupilles doubles, goupilles coniques, rondelles brutes, rondelles Grower. Écrous forgés bruts, tournés, finis, écrous décollétés. Rivets pour charpente, chaudronnerie et chaudières. Rivets à froid. Dents de herse. Fabrications spéciales. Boulonnerie de toutes formes, de tous diamètres et en tous métaux avec ou sans traitement thermique cuivre, laiton forgeable, aciers au nickel, et autres. Rivets en cuivre, nickel, aluminium, argent, duralumin.

Soupapes d'automobile. Tirants perforés dans toute la longueur pour locomotives. (3-17497).

En outre :

Administrateur de l'Énergie électrique de Meuse et Marne, des Houillères de Pontaumur (Puy-de-Dôme) et de l'Union de consommateurs de produits métallurgiques et industriels (UCPMI) à Hagondange.

En octobre 1929, il entre au conseil de la Cie minière du Haut-Mékong.
Président de l'Électro-métallurgie de Dives (1931-1933).
Administrateur des Mines de Bruay (1935)
Administrateur de l'Énergie électrique de Meuse et Marne, des Houillères de Pontaumur (Puy-de-Dôme) et de l'Union de consommateurs de produits métallurgiques et industriels (UCPMI) à Hagondange.

En octobre 1929, il entre au conseil de la Cie minière du Haut-Mékong.

Dans l'*Annuaire industriel*, 1938, Vuillaume apparaît comme administrateur d'Egrot et Grangé (chaudronnerie à Paris et Bondy) et président d'Outremer Deschamps frères, couleurs en poudre à Vieux-Jean-d'Heurs (Meuse)

QUI NE RASSURE PAS TOUT LE MONDE...

[Mise en garde]
MINES DE THAKHEK
(*Le Journal des débats*, 2 mars 1929)

La regrettable odyssee de la Société minière du Laos et de la Minière Franco-Belge [affaires Meurisse] ne servira de leçon au public que si elle le met en garde contre le mirage d'affaires similaires, chacun devant se persuader qu'en matière de sociétés minières nouvelles, la prudence est de rigueur.

Ayant conseillé jadis au capitaliste et à l'épargnant de se livrer à des études personnelles avant de confier son argent à qui le sollicite, nous les invitons aujourd'hui à raisonner avec nous sur le cas d'une société dont les titres sont manifestement surcotés.

La Compagnie générale des mines de Thakhek a été constituée le 14 septembre dernier en vue de l'exploitation de concessions minières en Indochine, notamment, et comme par hasard, au Laos. Le capital, fixé originairement à 11 millions, a été ensuite porté à 20 millions par émission à 200 fr. de 90.000 actions nouvelles. Le capital actuel est donc de 20 millions en 10.000 actions A privilégiées à vote plural et 190.000 actions B ordinaires.

La répartition des bénéfices est ainsi fixée. Sur les bénéfices nets, il est prélevé :

1° Un vingtième pour la réserve légale ;

2° Une somme suffisante pour payer à chaque action A et à chaque action B un premier dividende égal à 9 % du montant versé sur la valeur nominale de chaque action, sans rétroactivité.

Sur l'excédent, il sera attribué 2 % du président du conseil d'administration et 1 % à chacun des autres administrateurs. Le surplus est réparti à raison de 20 % aux actions A et 80 aux actions B.

Remarquons que les actions A jouissent, par rapport aux actions B, de sérieux avantages : outre qu'elles ont droit à 2 voix par titre au lieu d'une voix pour 10 titres, elles reçoivent, à elles seules, 20 % des superbénéfices. En conséquence, pour chaque franc de superdividende attribué à l'action B, l'action A reçoit 4 fr. 75.

Or, l'action B se négocie hors cote autour de 440 fr. ; sur cette base, l'action A vaudrait 1.615 fr. (sans tenir compte du droit de vote plural) et la valeur boursière ressortirait à 16.150.000 (act. A.) + 83.600.000 (act. B) = 99.750.000 fr., chiffre qui, augmenté des tantièmes, atteindrait environ 105 millions de francs.

Mais la société n'a reçu, tant pour les actions anciennes que pour les actions nouvelles, que 25 millions de francs, dont il y aurait lieu de retrancher les frais de constitution et d'émission. La Bourse attribue donc dès aujourd'hui à l'avoir social une valeur 4 fois et demie supérieure à sa valeur d'il y a quelques mois.

Y est-elle fondée ? Quels sont les événements qui se sont produits sur les « 72 périmètres miniers de 900 hectares » dont la société s'est assurée la possession et où elle affirme que des gisements de cuivre, de plomb, de fer et d'or alluvionnaire ont été constatés ?

Alors que des sociétés minières anciennes et prospères n'ont donné des résultats satisfaisants qu'après de longues années, est-il logique de capitaliser, à un taux de beaucoup supérieur au chiffre des fonds engagés dans l'entreprise, une affaire toute nouvelle qui n'a distribué aucun dividende de nature à justifier ladite capitalisation ?

Il est vrai que la logique n'est pas en honneur au Hors Cote.

Compagnie générale des mines de Thakhek (Laos-Indo-Chine)
(*La Journée industrielle*, 28 mars 1929)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1928 se soldant par un bénéfice net de 117.400 fr., qui a été affecté à l'amortissement partiel des frais de constitution.

L'assemblée a ratifié la nomination de M. Mahé⁵ comme administrateur.

MINES DE THAKHEK
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 mars 1929)

L'assemblée ordinaire a eu lieu le 27 mars, sous la présidence de M. Vuillaume, président du conseil d'administration, et a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1928, faisant apparaître un bénéfice d'exploitation de 178.608 francs. Après défalcation des frais généraux, tant à Paris qu'en Indochine, le solde de 117.400 francs a été affecté à l'amortissement partiel des frais de constitution.

L'assemblée a ratifié la nomination, en qualité d'administrateurs de MM. Mahé et Blache⁶.

Le conseil rappelle, dans son rapport, que ce premier exercice n'a eu qu'une durée de trois mois. Il indique qu'il a fait acquisition d'un domaine minier situé dans une région particulièrement minéralisée, comprenant 85 périmètres, bien placés par rapport aux moyens d'accès et d'évacuation. Une mission de prospection a été envoyée sur les lieux, sous la direction technique de la Compagnie minière du Haut-Mékong. Un siège administratif a été installé à Thakhek. Le matériel de prospection et de laboratoire a été expédié sur place, et un service de camionnage créé pour le transport du matériel entre la gare la plus proche et Thakhek.

LA « RUÉE » VERS LES GISEMENTS MINIERS DU LAOS⁷

⁵ Georges Mahé (1860-1945) : ancien résident supérieur en Annam, reconverti dans les affaires. Il fut notamment président des Bananeraies du Kin-San. Voir [encadré](#).

⁶ Né le 18 août 1863 à Valence (Drôme), Paul Blache entre également au conseil de la Compagnie minière du Haut-Mékong.

⁷ Article non signé. Probablement écrit par Léon Pagès.

(*L'Indochine, revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mars 1929)
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 avril 1929)

.....
Encouragé par le succès obtenu en Bourse par la Compagnie minière du Haut-Mékong, M. Victor créa, en septembre 1928, la Compagnie générale des mines de Thakhek, au capital de 11 millions de francs divisé en 110.000 actions de 100 francs, dont 100.000 actions ordinaires B et 10.000 actions A ayant un droit de vote 20 fois supérieur et émises à 150 francs. Le capital fut ensuite porté, en octobre 1928, à 20 millions par l'émission de 90.000 actions B à 200 francs. Dès maintenant, il peut être porté à 50 millions, 25 % des augmentations de capital étant réservés aux actions A et 75 % aux actions B.

Le dividende statutaire est de 9 % et les actions A ont droit à 20 % du solde des bénéfices nets ; ces actions tiennent beaucoup de la part de fondateur, mais avec cet avantage qu'elles sont négociables immédiatement. La formule est ingénieuse et à retenir.

Ici encore, les actions furent aussitôt introduites en Bourse aux environs de 350 fr. et elles cotent aujourd'hui plus de 500 fr.

Il est difficile de dire ce que vaut cette affaire.

Elle possède 72 périmètres couvrant 65.000 hectares, mais personne ne peut dire ce qu'ils renferment. Trente périmètres sont situés dans la province du Cammon, vingt-deux sont de part et d'autre de la route de Dongha à Savannakhet et 20, enfin, sont au sud de Savannakhet. La société mériterait plutôt le nom de Compagnie des mines de Savannakhet.

Dans le groupe du Nord, on espère trouver de l'étain ; dans celui du Centre, on a constaté la présence de gisements d'or, de cuivre, de plomb, de fer ; dans celui du Sud, on signale du plomb argentifère et de l'or. Mais les indications sont plutôt vagues.

Une trentaine de millions ayant été versés, cette société va pouvoir procéder à une prospection sérieuse de ses périmètres.

MINES DIVERSES
COMPAGNIE GÉNÉRALE DES MINES DE THAKHEK
(Laos-Indochine)

(*La Journée industrielle*, 28 mars 1929)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1928 se soldant par un bénéfice net de 117.400 fr., qui a été affecté à l'amortissement partiel des frais de constitution.

L'assemblée a ratifié la nomination de M. Mahé comme administrateur.

INDOCHINE
Cie générale des mines de Thakhek
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 avril 1929)

Cette société a tenu sa première assemblée le 27 mars. Le rapport fournit des renseignements sur les périmètres qu'elle possède au Laos et le partage qui en a été fait avec la Cie minière du Haut-Mékong, avec laquelle elle entretient d'étroites relations. Les travaux de préparation des prospections sont placés sous la direction de M. Deloraine, ancien contrôleur du Service des mines de l'Indochine, et un siège

administratif a été établi à Thakhek. La société se propose d'exploiter des gisements d'étain et d'or.

[Inéluctable dénouement]
(*Le Journal des chemins de fer*, 25 avril 1929)

Le groupe qui contrôle la part Héraclée a été très attaqué ; cette dernière, malgré les efforts de la Chambre syndicale, n'a pas été cotée. Elle est demandée à 92.000 contre 136.500 dernier cours. Le Haut-Mékong et Thakhek n'ont pu être cotées pendant plusieurs séances en raison de l'abondance des offres. Nous aurions mauvaise grâce à insister pesamment en rappelant à nos lecteurs que nous avons prévu l'inéluctable dénouement de ce petit jeu spéculatif. D'autres valeurs, qui dépendent du même groupe, comme la Filatures de bourrette et Lambert frères, ont été très affectées également.

Cie générale des mines de Thakhek
Exercice 1928.
Assemblée ordinaire du 27 mars 1929
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 19 mai 1929)

Résumé du rapport du conseil d'administration.

Durée de ce premier exercice : trois mois et demi.

Votre conseil a acquis un domaine minier dans une région particulièrement minéralisée et d'un accès facile, comprenant un groupe de 85 périmètres, dans les provinces de Thakhek et Savannakhet, d'une étendue de 76.000 ha environ.

Ces périmètres, ont été triés parmi un plus grand nombre, en raison de la connaissance du pays possédée par notre directeur général, M. Deloraine, qui, en sa qualité de contrôleur du Service des mines de l'Indochine, avait été appelé à étudier à différentes reprises cette région.

Le groupe du Nord, situé dans la vallée de la Se Bang Fai, qui va être traversée par la voie ferrée de Tân-Àp à Thakhek, est placé dans une continuation des calcaires de la Nam Patène, où se trouvent les célèbres gisements d'étains.

Le groupe central, traversé par la route de Quang-Tri à Savannakhet, est situé dans les vallées de la Se Ta Moc et de la Se Kim Kam, dont des formations alluvionnaires dans des gisements voisins ont permis de trouver de l'or et de l'étain.

Le groupe du Sud a proximité de la route de Savannakhet à Paksé, est composé de 17 périmètres entièrement compris dans le bassin aurifère d'un affluent de la Se Bang Hiên, où les indigènes se livrent à l'orpaillage. L'abondance des eaux dans la région facilite l'exploitation des sables aurifères.

Nous avons envoyé sur les lieux une mission de prospecteurs expérimentés.

La Compagnie minière du Haut-Mékong*, avec laquelle nous entretenons d'étroites relations, a bien voulu nous prêter le concours de sa direction technique, qui dirigera jusqu'à nouvel ordre les travaux de nos prospecteurs.

Un siège administratif a été organisé à Thakhek, avec bureau et magasins.

Le matériel de prospection et de laboratoire a déjà été expédié. Pour l'acheminement rapide et régulier de notre matériel entre Quang-Tri, gare de la ligne transindochinoise, et Thakhek, un service de camionnage automobile a été créé par notre représentant.

Afin de délimiter leurs zones d'activité, la Minière du Haut-Mékong* et notre société sont tombées d'accord pour admettre que toute la région au sud du 18^e degré, qui

passer par Vientiane, serait réservée à notre société, et celle située au nord, à la Minière du Haut-Mékong.

À la suite de cette entente, nous sommes entrés en pourparlers avec la Minière du Haut-Mékong*, pour l'achat d'un certain nombre de périmètres lui appartenant dans la région de Saravane et Attopeu.

Au cours de l'exercice écoulé, un de nos administrateurs, M. le comte [Henri] d'Osmoy ⁸, ayant pris des intérêts dans des affaires qui absorbent toute son activité et l'ont obligé à effectuer en Extrême-Orient un séjour d'assez longue durée, a donné sa démission. Pour assurer le quorum, le conseil a élu, à titre provisoire, M. Mahé, résident supérieur honoraire, dont la compétence et la parfaite connaissance du Laos nous sera d'une précieuse utilité, et M. Blache, industriel.

INGÉNIEURS
NOMINATIONS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} novembre 1929)

M. M. Aujoulat (Douai, 1914) a été nommé chef d'exploitation à la Sté des Mines de Thakhek, à Muong-Phini, par Tchépone (Laos).

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 et 26 février 1930)

Souhaits de bienvenue. — M. le comte d'Osmoy est arrivé dimanche par la *Cap-Padaran* et après un court séjour à Hanoï, il rejoindra Thakek où ses affaires l'appellent.

Nous le saluons à son passage en notre ville et le prions d'agréer nos meilleurs souhaits de bienvenue en ce pays auquel il prodigue son activité et sa compétence.

Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 novembre 1930)

Sont partis par le *Claude-Chappe* à destination de Marseille :
M. d'Osmoy.

Compagnie générale des mines de Thakhek
(*Les Annales coloniales*, 26 décembre 1930)

L'exercice se clôt par un bénéfice net de 615.34B fr, provenant uniquement d'intérêts de reports et consacré à des amortissements.

La Société se borne à effectuer des travaux de recherches et de prospection en vue de la création de filiales.

⁸ Comte Henri d'Osmoy : déjà rencontré à la Société des mines de cuivre du Haut-Mékong (1923). Voir [encadré](#).

MINES DE THAKHEK
(*Le Journal des débats*, 1^{er} janvier 1931)

L'assemblée ordinaire tenue le 24 décembre a approuvé les comptes de l'exercice 1920 présentant un bénéfice de 615.342 francs.

Cie générale des mines de Thakhek
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} février 1931, p. 99)

Cette société de recherches et de prospections ne vise pas l'exploitation minière mais la vente ou cession de permis à des filiales et sociétés étrangères. Voici le bilan de ses propriétés, d'après le rapport à l'assemblée :

« Nos propriétés minières se divisent en cinq groupes :

Le groupe du Nord, situé dans le district du Cammon, où nos recherches visent surtout le minerai d'étain, et où nous avons acquis, durant l'exercice sous revue, 19 nouveaux périmètres dans un centre alluvionnaire contenant de l'étain qu'on y récolte à la batée ;

le groupe Central et Sud, où apparaissent de très nombreuses érosions cuivreuses ;

le groupe de Bassac et Saravane, où une étude méthodique est menée avec beaucoup d'activité, à la suite de trouvailles présentant un très haut intérêt ;

Le groupe d'Attopeu, comprenant plus de 70.000 hect. ; on y trouve en abondance des alluvions aurifères et des gisements divers ;

enfin, sur des indications très favorables, nous avons acquis dans la région de Vinh, en Annam, 10 périmètres qui constituent notre cinquième groupe. »

Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 mars 1931)

Arrivées. — Venant de Marseille :
M. le comte d'Osmoy.

Hanoi
(*L'Avenir du Tonkin*, 31 août 1931)

De passage. — Sont de passage à Hanoi et descendus à l'Hôtel Métropole : MM. Dudenhoepfer, directeur des Mines à Thakhet ; Lamat, Douanes et Régies à Lang-Son ; Maillot, journaliste à Saïgon ; Rossi, commerçant à Nam-Dinh ; Seillier, industriel à Benthuy ; d'Osmoy, ingénieur des Mines à Thakhet ; Janssen, directeur de la C. F. A. P. à Haïphong ; Crosnier Leconte à Haïphong ; Antoine Baffleuf, venant de France.

INGÉNIEURS
NOMINATIONS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 octobre 1931, p. 885)

Dudenhoeffler (Saint-Étienne, 1925), directeur à la Cie générale des mines de Thakhek.

Cie générale des mines de Thakhek
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 29 novembre 1931)

Au moment où le boum, battait son plein et où les banquiers et certains fondateurs et administrateurs de sociétés se souciaient moins d'exploiter industriellement mines et plantations que de faire du papier et de cultiver des poires, nous avons dû signaler à l'attention de nos lecteurs le banquier [Charles] Victor dont la réputation de maquignon en valeurs nous paraissait justifiée par les prospectus cyniques qu'il savait si bien rédiger. C'est d'ailleurs de la même façon qu'opéraient les Homberg, les Fommervault et autres prétendus animateurs de l'Indochine.

Seulement quand les poires commencèrent à se raréfier, le banquier Victor, dont les sociétés telles que la Cie générale des mines de Thakhek et la Cie minière du Haut-Mékong* avaient gardé des fonds disponibles, au lieu de les BLOQUER, selon l'agréable expression moderne, s'est demandé si ces mines qui lui avaient servi de miroir à alouettes n'avaient pas par hasard une valeur par elle-même.

De vrais ingénieurs et prospecteurs, sérieux et compétents furent envoyés sur les lieux étudier ce qu'il pouvait y avoir dans tous ces périmètres.

C'est ainsi que la Cie générale des mines de Thakhek, qui avait été une des affaires les plus suspectées, il y a deux ans, a chargé de la direction technique à Thakhek un jeune ingénieur connu pour le bon travail fait par lui dans de grandes mines d'Espagne et de Turquie et qui, depuis son arrivée à Thakhek, a entrepris avec méthode l'examen des périmètres de la société et l'étude méticuleuse de quelques-uns qui paraissent intéressants. Ces périmètres s'étendent sur les provinces de Thakhek, Savannakhet et principalement Attopeu ; il semble dès maintenant que, d'ores et déjà, certains périmètres donnent de sérieuses espérances. D'après certains renseignements, nous verrions bientôt se monter une première exploitation d'un réel intérêt économique pour l'Indochine. L'or viendrait-il enfin nous consoler des déboires que nous ont donnés et n'ont pas fini de nous donner, par suite de l'effondrement des cours du métal, les mines d'étain du Cammon et, par suite de sa rareté ou, son absence, l'or de la région de Tchépone ?

L'Indochine serait-elle enfin sur le point d'être récompensée de sa longue persévérance à rechercher ce décevant métal, si répandu mais si rarement assez abondant en un point donné ? Va-t-on cette fois le trouver allié à un autre métal dont il paiera les frais d'extraction ou vice versa ?

Alors que d'autres s'entêtent dans des méthodes, qui, même en matière de plantations décalées, causent la ruine des meilleures affaires, le banquier Victor, converti aux méthodes de bon sens, va-t-il se réhabiliter dans l'opinion indochinoise ?

Souhaitons-le et que cette conversion entraîne d'autres. En tout cas, conduite comme elle l'est (nous parlons du point de vue industriel et du travail local) par un technicien travailleur, probe et habile, la Cie générale des mines de Thakhek, sur laquelle nous avons dû, il y a deux ans, faire nos réserves, nous inspire confiance, la même que celle que nous avons accordée au Tonkin à la Mine Armorique depuis qu'elle n'est plus dirigée par un conseil d'étourdis et des techniciens amateurs.

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 janvier 1932)

DÉPARTS. — Liste des passagers partis par le vapeur *Compiègne* le 23 janvier à 5 h.
À destination de Marseille : M. d'Osmoy ...

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES MINES DE THAKHEK
(*La Journée industrielle*, 29 décembre 1932)

.....
L'assemblée a donné *quitus* à la succession de M. Perrin ⁹, administrateur décédé Elle a ratifié la nomination de M. René Coursier en qualité d'administrateur.

CIE GÉNÉRALE DES MINES DE THAKHEK
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 février 1933)

L'assemblée ordinaire des actionnaires, tenue le 27 décembre, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1931.

La société a obtenu, sur ses placements et disponibilités, un produit de 713.984 fr.

Déduction faite des frais généraux, le solde net ressort à 576.877 fr. ; l'assemblée en a décidé l'affectation au compte d'amortissements qui passe ainsi à 1.894.472 francs.

Dans son rapport, le conseil indique qu'en raison de la baisse persistante des métaux, il a suspendu les travaux sur les gîtes d'étain, de plomb argentifère et d'autres métaux. La Compagnie a concentré ses efforts sur les terrains aurifères d'Attopeu, qui s'étendent sur plus de 50.000 hectares et dont la teneur varie de 4 à 50 grammes d'or par tonne.

L'étude de ce terrain minier exigera, en raison de son étendue, des travaux de longue haleine, d'autant qu'il a été reconnu nécessaire d'y installer un matériel de cyanuration, celui-ci en vue de retenir l'or invisible que contiennent les alluvions.

.....

Le banquier Victor inculpé d'escroquerie
(*Le Journal des finances*, 14 août 1933)
(*Le Temps*, 14 août 1933)

Depuis deux ans bientôt, M. Ordonneau, juge d'instruction, enquête contre le banquier Charles Victor, inculpé d'infraction à la loi sur les sociétés. Mais les investigations de l'expert-comptable Léon ayant fait découvrir des faits d'escroquerie, le Parquet a pris un réquisitoire en ce sens, qui a été notifié au financier. Celui-ci a répondu à M. Ordonneau qu'il ne s'expliquerait qu'en présence de ses défenseurs, M^e André Hesse et Marcel Pournin.

NOTRE CARNET FINANCIER
(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 1^{er} novembre 1933)

⁹ Étienne Perrin : né le 21 avril 1880 à Saint-Étienne. Administrateur de la Compagnie minière du Haut-Mékong.

Les Mines de Thakhek se transportent 30, rue du Quatre-Septembre.

Notre carnet financier
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 1^{er} janvier 1934)

M. Charles Victor est mort, ce qui a fait baisser les cours de la Minière du Haut-Mékong et des Mines de Thakhek.

[Mort de Charles Victor]
(*Le Journal des finances*, 5 janvier 1934)

M. Charles Victor est mort, à 73 ans, le 24 décembre. La faillite de la Banque des Pays latins a été prononcée le 28 du même mois. Après une semaine, on peut se faire une idée de l'orientation des marchés dont il avait été le seul animateur ou auxquels il s'intéressait.

.....
Petits échanges de quelques dizaines de titres sur Takkeh [*sic : Thakhek*] et Haut-Mékong, qui glissent de 52 et de 126 le 21 décembre à 24 et à 43 demandé, mais avec pas mal d'offres au mieux qui rendent la cotation impossible.

MINES DE THÀKKEK
(*Le Journal des débats*, 13 juin 1934)

À l'issue de l'assemblée ordinaire, convoquée pour le 29 juin, les actionnaires auront, en assemblée extraordinaire, à statuer sur la réduction du capital. L'unification du droit de vote des actions, l'approbation de l'apport de l'actif, à titre de fusion, à la Compagnie minière du Haut-Mékong et sur la dissolution éventuelle de la société.

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 12 juillet 1934)

Suivant nos renseignements la Compagnie minière du Haut-Mékong* envisagerait l'absorption de la Compagnie générale des mines de Thakheck.
Les conditions de l'apport fusion ne sont pas encore connues.

MINES DE THAKEK
(*Le Temps*, 22 juillet 1934)

La perte ressortant au bilan de fin décembre 1933 est de 19.092.420 francs pour un capital de 20 millions.

COMPAGNIE MINIERE DU HAUT-MEKONG
Assemblée extraordinaire du 7 août
(*Le Journal des débats*, 9 août 1934)

[...] L'ordre du jour comportait encore l'approbation provisoire d'un apport-fusion de la Compagnie générale des mines de Thakhek. Il a été déclaré que ce projet de fusion n'avait pu être réalisé, du fait que la Compagnie de Thakhek n'a pu réunir le quorum aux assemblées convoquées à cet effet [...].

Compagnie générale des mines de Thakhek
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 25 août 1934)

Les comptes au 31 décembre 1933 accusent une perte de 19.092.420 francs pour un capital de 20 millions.

Le bilan fait état, en face de 244.158 fr. de créiteurs, de 1.737 francs en caisse et de 500.000 francs à la « Banque des pays latins » [(Victor), en faillite]. Immobilisations: 650.000 fr.

MINES DE THAKEK
(*Le Temps*, 5 septembre 1934)

Sur troisième convocation, l'assemblée extraordinaire du 3 septembre, pour décisions à prendre conformément à l'article 37 de la loi du 24 Juillet 1867, réduction du capital, unification du droit de vote des actions, approbation de l'apport de l'actif à titre de fusion à la Compagnie minière du Haut-Mékong, dissolution éventuelle et nomination de liquidateur n'a pu se tenir et a été ajournée *sine die*.

PROCHAINES ARRIVÉES

« Cap Saint-Jacques »
DÉPART DE MARSEILLE 27 SEPTEMBRE 1935
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 octobre 1935)

Première classe :
comte d'Osmoy

PARIS
Ci générale des mines de Thakhek
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 juillet 1936)

Le siège social de cette entreprise vient d'être transféré du 30, rue du Quatre-Septembre au 63, avenue Niel.

2 juin 1936 : dissolution.